

Le programme Erasmus+ (2021-2027)

Education, formation, jeunesse, sport

Erasmus+ est le programme européen pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport pour la période 2021-2027. Erasmus+ a pour objectif de soutenir un ensemble de synergies et de coopérations à travers différents champs de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport. Fort de son succès au cours de la période 2014-2020, Erasmus+ a été renforcé pour accroître les possibilités offertes à un plus grand nombre de participants et à un plus grand nombre d'organisations.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le programme Erasmus+ ne couvre pas seulement la mobilité dans l'enseignement supérieur !

Qui peut participer ?

Les structures et acteurs concernés par l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport, issus des "**pays participant au programme**" peuvent participer pleinement à toutes les actions du programme Erasmus+. Il s'agit des 27 Etats membres de l'UE ainsi que la Norvège, la Macédoine du Nord, l'Islande, le Liechtenstein, la Turquie et la Serbie.

Les "**pays tiers non associés au programme**" peuvent participer à certaines actions du programme, sous réserve de conditions et critères spécifiques, on retrouve par exemple le Maroc, le Sénégal, l'Albanie, la Moldavie, l'Argentine, le Brésil, l'Afrique du Sud, l'Australie ou encore le Canada¹.

Les publics cibles sont :

- Les scolaires, les collégiens, les lycéens, les apprentis et les étudiants
- Les membres des équipes éducatives
- Les jeunes diplômés
- Les stagiaires en formation professionnelle
- Les jeunes et les athlètes, les professionnels du secteur de la jeunesse et du sport
- Les organisations à but non lucratif actives dans le domaine du sport

NB : **Les candidatures ne peuvent être individuelles** : elles doivent s'inscrire dans une démarche institutionnelle d'ouverture européenne.

¹ Se référer au Guide du programme pour la liste détaillée des « pays tiers non associés au programme », p. 34-37 https://erasmus-plus.ec.europa.eu/sites/default/files/2021-11/2022-erasmusplus-programme-guide_fr.pdf

Quelle est la structure du programme ?

Le programme est structuré selon trois actions clés et une action spécifique « Jean Monnet ».

ACTION CLÉ 1 <i>Mobilité des individus à des fins d'apprentissage</i>	ACTION CLÉ 2 <i>Coopération entre organisations et institutions</i>	ACTION CLÉ 3 <i>Soutien à l'élaboration des politiques et à la coopération</i>
<p>Encourager les mobilités d'études et professionnelles à tous les âges de la vie et pour tous les niveaux de formation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobilité des individus dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse • Activités de participation des jeunes • Activités DiscoverEU • Mobilité à des fins d'éducation et de formation des animateurs socio-éducatifs • Mobilité à des fins d'éducation et de formation du personnel sportif 	<p>Renforcer la coopération et le partage d'expériences entre les institutions.</p> <p>6 types de partenariats sont proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projets en soutien à la coopération <ul style="list-style-type: none"> ○ Partenariats de coopération ○ Projets de partenariat simplifié • Partenariats pour l'excellence <ul style="list-style-type: none"> ○ Centres d'Excellence Professionnelle ○ Académies Erasmus+ des Enseignants ○ Actions Erasmus Mundus ○ Universités européennes • Partenariats en faveur de l'innovation <ul style="list-style-type: none"> ○ Alliances pour l'innovation ○ Projets prospectifs • Renforcement des capacités • Manifestations sportives européennes à but non lucratif 	<p>Renforcer les outils et les instruments mis en place pour faciliter la mobilité en Europe et la coordination des Etats membres dans les domaines de l'éducation, la formation et la jeunesse et du sport.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les jeunes Européens ensemble
<p style="text-align: center;">ACTION JEAN MONNET</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action Jean Monnet dans le domaine de l'enseignement supérieur • Action Jean Monnet dans les autres domaines de l'éducation et de la formation <ul style="list-style-type: none"> • Débat politique Jean Monnet 		

Quels sont les objectifs du programme Erasmus+ ?

Le programme Erasmus+ a pour **objectif général** de soutenir le développement éducatif, professionnel et personnel des personnes dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport grâce à l'apprentissage tout au long de la vie, et ainsi de contribuer à la croissance durable, à l'emploi de qualité, à la cohésion sociale, au développement de l'innovation et au renforcement de l'identité européenne et d'une citoyenneté active.

A cette fin, plusieurs types de projets pourront être soutenus dont notamment la mobilité des étudiants, des professeurs, des jeunes, la coopération entre organismes d'éducation, de formation et de jeunesse, ainsi que l'organisation d'événements sportifs.

Ces objectifs sont complétés par les **objectifs spécifiques** qui sont notamment la promotion de la mobilité des individus à des fins d'apprentissage, la coopération, la qualité, l'inclusion et l'équité, l'excellence, la créativité et l'innovation dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport.

Le programme Erasmus+ vise également **quatre priorités** :

- **L'inclusion et la diversité** : promouvoir l'égalité des chances, lutter contre les discriminations liées aux handicaps, aux problèmes de santé, aux systèmes d'éducation, aux différences culturelles et religieuses, à l'orientation sexuelle ou encore aux obstacles sociaux, économiques et géographiques.
- **La transformation numérique** : soutenir le développement d'un écosystème d'éducation numérique hautement performant.
- **L'environnement et la lutte contre le changement climatique** : encourager des projets promouvant la lutte contre le changement climatique et faire d'Erasmus+ un programme moteur en matière de transition verte.
- **La participation à la vie démocratique** : favoriser l'apprentissage tout au long de la vie et donner la priorité aux projets qui incitent à la participation démocratique.

Action Clé 1 : Mobilité des individus à des fins d'apprentissage

L'Action Clé 1 vise à promouvoir les mobilités transnationales d'études, de formation et professionnelles à tous les âges et à tous les niveaux de formation vers un des 27 Etats membres ou vers un pays tiers. Celles-ci ont pour objectif d'encourager l'acquisition de nouveaux savoirs et de nouvelles compétences, de renforcer les compétences linguistiques, l'employabilité, la citoyenneté européenne et la coopération éducative.

Pour cela, l'Action Clé 1 **financera des projets de mobilité pour** :

- Les étudiants, les apprentis de l'EFP, les élèves, les apprenants de l'éducation des adultes, les jeunes ;
- Les personnels de l'enseignement supérieur, de l'EFP, de l'enseignement scolaire, de l'éducation des adultes, du domaine du sport et les animateurs socio-éducatifs.

Les projets de mobilité ont pour objectif de soutenir des mobilités transnationales afin de renforcer les compétences, y compris linguistiques, des jeunes, des apprenants, des travailleurs de jeunesse et des professeurs dans le cadre de formations, de stages, d'études etc.

Ces mobilités nécessitent une **accréditation** qui doit être obtenue au préalable. Celle-ci permet ensuite de faire une demande de financement simplifiée pour les mobilités Erasmus+. Sans accréditation, seuls des **projets de mobilité de courte durée** peuvent être demandés.

Les candidatures doivent être déposées sur le site des Agences Erasmus+ françaises. (cf. « Comment bénéficier du programme ? »)

Action Clé 2 : Coopération entre les organisations et les institutions

L'Action Clé 2 a pour objectif de promouvoir la coopération internationale et le partage d'expériences entre les institutions des secteurs de l'éducation scolaire, de l'enseignement supérieur, de l'enseignement et la formation professionnels, de l'éducation des adultes, du secteur de la jeunesse et du sport. **A cette fin, cette action soutiendra six types de partenariats :**

1. **Les projets en soutien à la coopération** : l'objectif est la coopération, le renforcement des capacités, l'échange de bonnes pratiques, l'innovation et la production de résultats.

Des priorités sont érigées pour ces projets en soutien à la coopération : l'inclusion et la diversité, l'environnement et la lutte contre le changement climatique, la transformation numérique, les valeurs communes et l'engagement démocratique. Les projets devront également prendre en compte une ou plusieurs priorités sectorielles.

- ***Les partenariats de coopération*** : ils permettent aux organismes d'accroître la qualité et la pertinence de leurs activités en renforçant leur réseau de partenaires à un niveau transnational dans le but d'échanger et de développer de nouvelles méthodes et pratiques en confrontant leurs idées. Les partenariats sont ouverts à tout organisme public ou privé, installé dans un pays participant au programme, ils doivent rassembler au moins trois organisations issues de 3 pays différents. Les projets durent entre 12 et 36 mois et le financement est forfaitaire, à choisir entre 120 000€, 250 000€ ou 400 000€ en fonction de l'ampleur du projet.
- ***Les partenariats simplifiés*** : basés sur le même fonctionnement que les partenariats de coopération, ils ont été mis en place pour élargir l'accès au programme des petits acteurs et des personnes difficiles à atteindre. Les critères sont simplifiés : les projets durent entre 6 et 24 mois, ils ressemblent au moins deux organisations issues de deux Etats membres de l'UE et le financement forfaitaire est à choisir entre 30 000€ et 60 000€.

2. **Les partenariats pour l'excellence**

- ***Les Centres d'Excellence Professionnelle*** : réseaux collaboratifs internationaux qui contribuent à créer des écosystèmes de compétences pour l'innovation, le développement régional et l'inclusion sociale. Ils opèrent au niveau national en associant un large éventail de parties prenantes locales et au niveau international en rassemblant des partenaires issus d'écosystèmes spécifiques et cela afin de mettre en place des approches innovantes pour relever des défis de société. Le consortium doit rassembler au moins huit partenaires issus d'au moins quatre Etats membres ou associés, les projets durent 4 ans et la subvention maximale accordée est de 4 millions €.
- ***Les Universités Européennes*** : alliances transnationales qui ont pour but une stratégie de long-terme afin de promouvoir les valeurs et l'identité européenne en améliorant la qualité et la compétitivité de l'enseignement supérieur européen. Pour créer une alliance, les universités doivent être au nombre de trois, établies dans trois Etats membres ou participant au programme

différents. Les étudiants pourront alors avoir des programmes d'études dispensés sur différents campus de l'alliance et expérimenter un nouveau type de mobilité. Les projets durent 4 ans pour une subvention comprise entre 3 et 14 millions d'euros en fonction du nombre de partenaires engagés. L'action est divisée en deux sous actions : la mise en place de nouvelles alliances d'universités européennes et la continuité des alliances formées en 2019 dont le terme est en 2022.

- ***Erasmus Mundus*** : programmes d'études de niveau Master organisés conjointement et mutuellement par des établissements d'enseignement supérieur établis en Europe et dans le monde. L'action est divisée en deux lots :
 - Les Masters conjoints Erasmus Mundus doivent réunir trois partenaires issus de trois pays différents avec au moins deux pays de l'UE. La convention de subvention est établie pour 6 ans afin de couvrir au moins quatre éditions du master, chacune d'une durée académique de 2 ans.
 - Les actions préparatoires pour le master conjoint Erasmus Mundus encouragent la mise en place de nouveaux masters transnationaux dans des domaines thématiques sous-représentés dans le programme Erasmus Mundus. Les établissements peuvent soumettre une demande, pour un projet de 15 mois et un montant forfaitaire de 55 000€.

- ***Les Académies Erasmus+ des Enseignants*** : établir des partenariats européens entre prestataires d'éducation et de formation des enseignants pour élaborer une vision européenne et internationale de la formation des enseignants. Il faut réunir au moins trois partenaires de trois Etats membres de l'UE. Les projets durent 3 ans et la subvention maximale est de 1,5 million €.

3. Les partenariats en faveur de l'innovation : alliances pour l'innovation

Les alliances pour l'innovation sont divisées en deux lots :

- ***Les alliances pour l'éducation et les entreprises*** : projets transnationaux structurés et axés sur les résultats, dans lesquels les partenaires partagent des objectifs communs et œuvrent ensemble pour encourager l'innovation, l'acquisition de nouvelles compétences et l'esprit d'initiative et d'entreprise. Le consortium doit réunir au moins huit partenaires (au moins trois acteurs du marché du travail et au moins trois prestataires d'enseignement et de formation) et doit couvrir au moins quatre Etats membres et associés au programme. Les projets durent 2 ou 3 ans et la subvention maximale est de 1 million € pour les projets de 2 ans et 1,5 million € pour les projets de 3 ans.

- ***Les alliances pour la coopération sectorielle en matière de compétences*** : projets de coopération en vue d'établir des solutions concrètes pour développer les compétences dans des secteurs économiques donnés. L'objectif est de remédier aux déficits de compétences sur le marché du travail. Les 14 secteurs visés cette année sont : tourisme, mobilité-transport-automobile, aérospatial et défense, construction, agroalimentaire, industries grandes consommatrices d'énergie à faible émission de carbone, textiles, industries créatives et culturelles, numérique,

énergies renouvelables, électronique, commerce de détail, économie de proximité et sociale, santé. Le consortium doit réunir au moins douze partenaires (dont au moins cinq acteurs du marché du travail et cinq prestataires d'enseignement et de formation) et doit couvrir au moins huit Etats membres et associés au programme. Les projets durent 4 ans pour une subvention maximale de 4 millions €.

4. Les projets prospectifs

Ce sont des projets à grande échelle visant à définir, élaborer et/ou évaluer des approches innovantes susceptibles d'être élargies au plus grand nombre et qui ont pour but d'améliorer les systèmes dans les domaines de l'éducation et de la formation. Le consortium doit rassembler au moins trois partenaires issus d'au moins 3 Etats membres ou pays associés. L'action est divisée en 3 lots :

- Priorités transversales : les projets durent entre 2 et 4 ans pour une subvention maximale de 800 000€.
- EFP : les projets durent deux ans pour une subvention maximale de 700 000€.
- Education des adultes : les projets durent deux ans pour une subvention maximale de 1 million €.

5. Les projets de renforcement des capacités

- ***Renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement supérieur*** : projets de coopération internationale entre organisations actives dans le domaine de l'enseignement supérieur pour soutenir la qualité et la modernisation de l'enseignement supérieur dans les pays tiers non associés au programme. Le consortium doit réunir au moins deux Etats membres de l'UE et les projets durent entre 2 et 4 ans pour une subvention entre 200 000€ et 1 million € en fonction du volet choisi. Les trois volets sont les suivants :
 - Promouvoir l'accès à la coopération dans l'enseignement supérieur
 - Partenariats pour la transformation dans l'enseignement supérieur
 - Projets de réforme structurelle
- ***Renforcement des capacités dans le domaine de l'EFP*** : projets de coopération internationale entre organismes actifs dans le domaine de l'EFP afin de soutenir la pertinence, l'accessibilité et la réactivité des établissements de l'EFP dans des pays tiers non associés au programme. Le consortium doit réunir au moins quatre organisations issues de trois pays au minimum pour des projets de 1, 2 ou 3 ans. La subvention accordée se situe entre 100 000€ et 400 000€.
- ***Renforcement des capacités dans le domaine de la jeunesse*** : projets de coopération internationale entre organisations actives dans le domaine de la jeunesse pour soutenir la coopération internationale, le dialogue politique et l'apprentissage non-formel dans le domaine de la jeunesse. Le consortium doit rassembler au moins deux organisations européennes issues de deux Etats membres différents ainsi que deux organisations d'un pays tiers éligible. Les projets durent 1, 2 ou 3 ans pour une subvention comprise entre 100 000€ et 300 000€.

- **Renforcement des capacités dans le domaine du sport** : projets de coopération internationale entre organisations actives dans le domaine du sport afin de soutenir les activités et les politiques liées au sport comme vectrices de valeurs et outil éducatif promouvant le développement personnel et social des personnes. Le consortium doit rassembler au moins quatre organisations de trois pays au minimum. Les projets durent 1, 2 ou 3 ans pour une subvention pouvant aller de 100 000€ à 200 000€.

6. **Les manifestations sportives européennes à but non lucratif** : organisation d'une manifestation sportive de dimension européenne ayant pour thématique le volontariat, l'inclusion sociale, la lutte contre les discriminations ou l'encouragement de l'activité physique. Les projets durent 12 ou 18 mois. Trois types de manifestations sont à distinguer :

- **Manifestation locale européenne type I** : entre trois et cinq organisations, provenant de 3 à 5 Etats membres ou associés au programme pour une subvention forfaitaire de 200 000€.
- **Manifestation locale européenne type II** : au moins six organisations issues de six Etats membres ou associés au programme pour une subvention forfaitaire de 300 000€.
- **Manifestation à l'échelle européenne** : au moins 10 organisations issues de 10 Etats membres ou associés au programme, pour une subvention forfaitaire de 450 000€.

Action Clé 3 : Soutien à la réforme des politiques

Cette action a pour objectif de renforcer les outils et les instruments de l'Union européenne pour la mobilité, et la coopération entre les Etats membres de l'UE dans les secteurs de l'éducation, de la formation et de la jeunesse. L'Action Clé 3 soutient les actions suivantes :

1. **Les Jeunes Européens Ensemble** : création de réseaux qui organisent des échanges, promeuvent les formations et permettent aux jeunes de mettre en place des projets communs grâce à des activités physiques et en ligne. Deux sous actions :
 - Sous-action 1 : pour les organisations de jeunesse locales qui veulent établir des partenariats au-delà des frontières et ajouter une dimension européenne à leurs activités. Elle est destinée aux organisations qui ne sont pas encore établies au niveau européen. Le consortium doit réunir au moins quatre partenaires issus de quatre Etats membres ou associés au programme. Les projets durent 2 ans pour une subvention maximale de 150 000€.
 - Sous-action 2 : action de partenariat à grande échelle qui cible les organisations ayant déjà la capacité de travailler au niveau européen. Le consortium doit réunir au moins cinq partenaires issus de cinq Etats membres ou associés au programme. Les projets durent 2 ans pour une subvention comprise entre 150 000€ et 500 000€.

Action Jean Monnet

L'Action Jean Monnet a pour objectif de promouvoir l'excellence de l'enseignement et de la recherche dans le domaine des études européennes. Cette action vise également à encourager les échanges entre le monde académique et le monde politique dans l'objectif de renforcer la gouvernance des politiques européennes.

1. Action Jean Monnet dans le domaine de l'enseignement supérieur

- **Les Modules** : programmes pédagogiques courts dans le domaine des études européennes d'une durée minimale de 40 heures de cours par année universitaire, durant trois ans.
- **Les Chaires** : postes d'enseignement dans le domaine des études européennes réservés aux professeurs d'universités, pour une durée de trois ans.
- **Les Centres d'excellence** : structures pluridisciplinaires rassemblant au sein d'une ou plusieurs universités des ressources scientifiques, humaines et documentaires spécialisées dans l'étude et la recherche sur l'intégration européenne.

2. Action Jean Monnet dans les autres secteurs de l'éducation et de la formation

- **Formation des enseignants** : planifier, organiser et dispenser du contenu éducatif sur l'UE aux établissements et prestataires de l'EFPP afin de mieux comprendre l'UE et son fonctionnement.
- **Apprentissage des initiatives de l'UE** : fournir des contenus spécifiques sur des sujets liés à l'UE (démocratie, histoire, fonctionnement...) pour les écoles et établissements de l'EFPP.

3. Débat politique Jean Monnet :

- **Réseaux thématiques dans l'enseignement supérieur** : création de réseaux dont l'objectif est de collecter, partager et examiner le contenu des cours, des expériences et des produits. Les projets durent 3 ans.
 - i. Réseau questions internes de l'UE : la thématique sera « l'avenir de l'Europe », ils doivent rassembler au moins 12 établissements d'enseignement supérieur d'au moins 7 Etats membres ou associés.
 - ii. Réseau questions de politique étrangère : la thématique sera « l'Europe dans le monde », Ils doivent rassembler au moins 12 établissements d'enseignement supérieur d'au moins 6 Etats membres ou associés.
- **Réseaux thématiques dans d'autres domaines de l'éducation et de la formation** : création de réseaux visant à échanger des bonnes pratiques, à partager des expériences sur le contenu et les méthodes à développer en matière de questions liées à l'UE. Ils doivent rassembler au moins six établissements issus d'au moins trois Etats membres ou associés.

Comment bénéficier du programme ?

Erasmus+ fonctionne sur la base d'un **appel à propositions** annuel. Les actions d'Erasmus + sont réparties en deux catégories concernant leur mise en œuvre :

- Actions centralisées : les candidatures sont à soumettre auprès de l'**Agence exécutive européenne Culture, Education et Audiovisuel (EACEA)**, située à Bruxelles. Il s'agit notamment de plusieurs initiatives de l'Action Clé 2, et de l'Action Jean Monnet.
- Actions décentralisées : les candidatures sont à soumettre auprès des agences nationales, l'**Agence Erasmus+ France – Education et Formation** pour les projets d'éducation-formation, et l'**Agence Erasmus+ France – Jeunesse et Sport** pour les projets de jeunesse-sport.

Action	Appels à propositions	EACEA	Erasmus + France éducation et formation	Erasmus + France jeunesse et sport	Date limite
<i>Action Clé 1</i>	Mobilité pour les étudiants et personnels de l'enseignement supérieur		X		23 février 2022
	Mobilité pour les apprenants et personnels de l'EFP		X		23 février 2022
	Mobilité pour les élèves et personnels de l'enseignement scolaire		X		23 février 2022
	Mobilité des apprenants et personnels de l'éducation des adultes		X		23 février 2022
	Mobilité à des fins d'apprentissage dans le domaine de la jeunesse			X	23 février 2022
	Projets de mobilité « échanges de jeunes »			X	23 février 2022
	Projets de mobilité « DiscoverEU »	X			
<i>Action Clé 2</i>	Partenariat de coopération		X		23 mars 2022
	Partenariat de coopération – Jeunesse - ONG	X			23 mars 2022
	Partenariat de coopération – Education & Formation - ONG	X			23 mars 2022

Fiche programme – Représentation de la Région Nouvelle-Aquitaine à Bruxelles

	Partenariat de coopération – Sport	X			23 mars 2022
	Projets de partenariat simplifié		X		Session 1 : 23 mars 2022 Session 2 : 4 octobre 2022
	Partenariat simplifié – Sport	X			23 mars 2022
	Universités européennes - Nouvelles alliances - Continuité des projets débutés en 2019	X			22 mars 2022
	Renforcement des capacités – EFP	X			31 mars 2022
	Renforcement des capacités – Jeunesse	X			7 avril 2022
	Renforcement des capacités – Sport	X			7 avril 2022
	Alliances pour la coopération sectorielle	X			15 septembre 2022
	Alliances pour l'éducation et les entreprises	X			15 septembre 2022
	Centres d'Excellence Professionnelle				7 septembre 2022
	Académie des enseignants	X			7 septembre 2022
	Projets prospectifs - EFP - Transsectoriel - Education des adultes	X			15 mars 2022
	Manifestations sportives européennes	X			23 mars 2022
<i>Action Clé 3</i>	Les Jeunes Européens Ensemble - Petite échelle - Grande échelle	X			22 mars 2022
	Autres secteurs de l'éducation et de la formation – Formation des enseignants	X			1 ^{er} mars 2022

Actions Jean Monnet	Autres secteurs de l'éducation et de la formation – Apprentissage des initiatives de l'UE	X			1 ^{er} mars 2022
	Enseignement supérieur – Modules	X			1 ^{er} mars 2022
	Enseignement supérieur – Chaires	X			1 ^{er} mars 2022
	Enseignement supérieur – Centres d'excellence	X			1 ^{er} mars 2022
	Réseaux – Enseignement supérieur – Questions internes	X			1 ^{er} mars 2022
	Réseaux – Enseignement supérieur – Politique étrangère	X			1 ^{er} mars 2022
	Réseaux – Autres secteurs	X			1 ^{er} mars 2022

Il est possible qu'une action n'apparaisse pas dans le tableau ci-dessus, cela signifie que l'action est peut-être close pour l'année ou qu'elle n'a pas encore été lancée.

Les actions en cours et gérées par la Commission européenne sont disponibles à [cette adresse](#).

Les actions en cours et gérées par les Agences Erasmus+ françaises sont disponibles à [cette adresse](#).

Quel est le budget du programme ?

Le budget total pour la période 2021-2027 est de 26,2 milliards €. Ce budget est réparti comme suit :

- Education et formation : 83%, dont au moins :
 - 35% pour l'enseignement supérieur
 - 22% pour la formation professionnelle
 - 15% pour l'enseignement scolaire
 - 6% pour l'éducation et la formation des adultes
 - 4,2% de marge de flexibilité pour abonder les actions précitées
 - 17% pour les actions gérées directement par la Commission européenne
- Jeunesse : 10%
- Sport : 1.9%
- Jean Monnet : 1.8%
- Budget de fonctionnement des agences nationales : 3.3%
- Dépenses administratives : 1.5%
- Instrument de garantie de prêt pour les étudiants en master : 3.5%

Le budget de chacun des secteurs peut varier de 5% au maximum.

Le budget d'Erasmus + pour l'année 2021 est de 2,45 milliards €. Ce budget est réparti comme suit :

- Education et formation : 2 153 millions €
- Jeunesse : 244,7 millions €
- Jean Monnet : 14 millions €
- Sport : 41,7 millions €

Quels sont les textes officiels du programme Erasmus + ?

[Règlement \(UE\) 2021/817](#) du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2021 établissant Erasmus+, le programme de l'Union pour l'éducation et la formation, la jeunesse et le sport

[Guide du programme Erasmus+ 2022](#) contenant des descriptions détaillées de toutes les actions du programme, y compris les conditions d'éligibilité et d'évaluation

[Programme de travail annuel 2022 pour la mise en œuvre du programme Erasmus+](#)

[Appel à propositions 2022](#) d'Erasmus +

Qui sont les contacts clés du programme ?

Commission européenne

- **AGENCE EXECUTIVE ÉDUCATION, AUDIOVISUEL ET CULTURE (EACEA)**

135-139, rue du Colonel Bourg

1140 Bruxelles, Belgique

Courriel : eacea-info@ec.europa.eu

Site Internet : <http://eacea.ec.europa.eu/index.htm>

Contact : https://eacea.ec.europa.eu/about-eacea/contacts_en

Agences nationales françaises

- **Agence Erasmus + France – Education et Formation**

Bâtiment C- 9 rue des gamins

33800 Bordeaux Cedex, France

Tel.: + 33 (0) 5 56 00 94 00

Fax : + 33 (0) 5 56 00 94 80

Courriel : <http://www.erasmusplus.fr/penelope/contact.php>

Site Internet : <http://www.agence-erasmus.fr/page/erasmus-plus-education-et-formation>

Et <http://www.erasmusplus.fr/penelope/>

○ **Agence Erasmus + France – Jeunesse et Sport**

Institut National de la jeunesse et de l'éducation populaire

95, avenue de France

75 650 Paris Cedex 13

Tel : + 33 (0) 1 70 98 93 69

Contact : envoyer un message en bas de la page <http://www.erasmusplus-jeunesse.fr/>

Site internet : <http://erasmusplus-jeunesse.fr/site/>